

laquelle on se soumet spontanément à la douleur des reproches intérieurs, afin d'en éliminer peu à peu les causes. C'est ainsi seulement que la religion se distingue de la superstition; celle-ci ne fonde pas dans l'esprit la crainte respectueuse pour ce qui est sublime, mais seulement la peur et l'angoisse devant l'Être tout puissant, à la volonté duquel l'homme terrifié se voit soumis, sans pourtant l'honorer; il ne peut en résulter que la recherche de la faveur et la flatterie, au lieu d'une religion d'une vie suivant le bon chemin.

Ainsi le sublime n'est contenu en aucune chose de la nature, mais seulement en notre esprit, dans la mesure où nous pouvons devenir conscients d'être supérieurs à la nature en nous, et, ce faisant, à la nature en dehors de nous (pour autant qu'elle exerce son action sur nous). Tout ce qui en nous suscite ce sentiment, comme la *force* de la nature, qui sollicite nos forces, est donc dit sublime (mais improprement); et c'est seulement sous la présupposition de cette Idée en nous et en relation à celle-ci que nous sommes capables de parvenir à l'Idée de la nature sublime de cet Être, qui fait naître en nous un respect profond non seulement par la force, qu'il manifeste en la nature, mais encore et surtout par la faculté, qui est en nous, de juger celle-ci sans peur et de penser que notre destination est encore plus sublime.

§ 29. *De la modalité du jugement sur le sublime de la nature.*

Il y a d'innombrables choses de la belle nature, au sujet desquelles nous admettons d'office la concordance du jugement de tout un chacun avec le nôtre et nous pouvons même nous y attendre, sans risquer véritablement de nous tromper; en revanche nous ne pouvons pas nous promettre que notre jugement sur le sublime en la nature sera aussi bien reçu par autrui. En effet il semble qu'une culture beaucoup plus développée non seulement de la faculté de juger esthétique, mais encore des facultés de connaissance qui se trouvent à son fondement, soit indispensable, afin de pouvoir porter un

jugement sur cet aspect si remarquable des objets naturels¹.

[265] La disposition de l'esprit supposée par le sentiment du sublime exige une ouverture de celui-ci aux Idées; c'est, en effet, dans l'inadéquation de la nature à celles-ci, par conséquent seulement sous la présupposition des Idées et de l'effort de l'imagination pour traiter la nature comme un schème pour celles-ci, que consiste ce qui est effrayant pour la sensibilité et cependant en même temps attrayant: c'est qu'en ceci la raison exerce avec violence sa puissance sur la sensibilité, à seule fin de l'élargir à la mesure de son domaine propre (qui est pratique) et de lui faire jeter un regard sur l'infini, qui est pour elle un abîme. En fait sans développement des Idées éthiques, ce que, préparés par la culture, nous nommons sublime ne paraîtra qu'effrayant à l'homme inculte². Dans les preuves gigantesques de la puissance de la nature, en ses destructions, dans la mesure si grande de sa force par rapport à laquelle les siennes sont anéanties, il verra uniquement les peines, les dangers et la détresse, dont l'homme serait entouré, s'il se trouvait prisonnier de telles circonstances. Aussi bien le bon paysan savoyard (comme le rapporte M. de Saussure)³, qui était d'ailleurs plein de bon sens, traitait sans scrupule de fous les amateurs de glaciers. Qui sait, s'il aurait eu complètement tort, si cet observateur avait affronté les dangers auxquels il s'exposait uniquement par fantaisie, comme la plupart des voyageurs, ou afin de pouvoir par la suite en donner de pathétiques descriptions? Mais son projet était d'instruire les hommes, et cet homme excellent ressentait des sensations qui transportent l'âme et

1. Kant aborde un problème redoutable dans sa philosophie: celui de la culture qui semble présupposée par le jugement esthétique, qui devrait, semble-t-il, dépendre de la seule nature de l'âme humaine et du jeu des facultés de connaître. Si la culture est présupposée par le jugement esthétique, la question de l'*a priori* devra être reformulée.

2. Texte capital où Kant récupère la culture en la faisant dépendre des Idées éthiques (par exemple l'immortalité de l'âme), si bien que l'*a priori* est immédiatement retrouvé.

3. H. de Saussure (1709-1790), géographe célèbre, auteur des *Voyages dans les Alpes* (traduits en allemand en 1781).

les communiquait, par-dessus le marché, aux lecteurs de ses voyages.

Mais parce que le jugement sur le sublime de la nature a besoin d'une certaine culture (plus que le jugement sur le beau), il n'est pas toutefois pour cette raison primitivement produit par la culture et introduit comme quelque chose de seulement conventionnel en la société; au contraire il possède son fondement dans la nature humaine et à la vérité en cela même que l'on peut avec le bon sens supposer et exiger en chacun, c'est-à-dire dans la disposition au sentiment pour les Idées (pratiques), soit au sentiment moral¹.

C'est en cela que se fonde donc la nécessité de l'accord du jugement d'autrui sur le sublime avec le nôtre, et nous la comprenons en même temps dans le nôtre. En effet de même que dans le jugement d'un objet de la nature, que nous trouvons beau, nous reprochons à celui qui est indifférent un manque de *goût*, de même nous disons de celui qui reste sans réaction devant ce que nous jugeons sublime qu'il n'a aucun *sentiment*. Or nous exigeons ces deux qualités en tout homme et nous les supposons chez un homme qui possède quelque culture; [266] avec cette différence toutefois que nous exigeons strictement la première qualité, puisqu'en ceci la faculté de juger ne fait que rapporter l'imagination à l'entendement comme faculté des concepts, tandis que nous exigeons la seconde qualité, puisque l'imagination y est rapportée à la raison comme faculté des Idées, seulement selon une présupposition subjective (que nous nous croyons autorisés à admettre de chacun), qui est celle du sentiment moral en l'homme et par là nous attribuons la nécessité à ce jugement esthétique.

Dans cette modalité des jugements esthétiques, c'est-à-dire dans la nécessité qui leur est attribuée, se situe un moment capital pour la critique de la faculté de juger. C'est qu'elle fait reconnaître en eux un principe *a priori* et les dégage de la psychologie empirique, en laquelle ils reste-

1. Le sentiment du sublime (ou plus précisément le jugement) même si, dépendant de la culture, il se trouve conditionné par la société, trouve en dernier ressort son fondement dans la nature de l'âme humaine.

raient autrement ensevelis sous les sentiments de bien-être et de douleur (avec l'insignifiant épithète de sentiment *plus fin*), pour les mettre, et grâce à eux la faculté de juger, dans la classe des jugements qui ont à leur fondement des principes *a priori*, et les intégrer comme tels dans la philosophie transcendante¹.

*Remarque générale sur l'exposition des jugements
esthétiques réfléchissants*

En relation au sentiment de plaisir un objet doit être estimé comme appartenant à ce qui est soit *agréable*, soit *beau*, soit *sublime* ou enfin *bien* (absolument) (*iucundum, pulchrum, sublime, honestum*).

L'agréable, en tant que mobile des désirs, est toujours identique en son genre, quelle que soit son origine et si différente spécifiquement que puisse être la représentation (du sens et de la sensation considérés objectivement). Aussi bien lorsqu'on considère son influence sur l'esprit, c'est uniquement la quantité des excitations (simultanées et successives) qui importe et pour ainsi dire seulement la masse de la sensation agréable; et c'est là ce qui ne peut être compris que par la *quantité*. Ce qui est agréable ne cultive donc point, mais appartient à la simple jouissance. – En revanche le *beau* exige la représentation d'une certaine *qualité* de l'objet, qui peut être rendue intelligible et être ramenée à des concepts (bien que cela ne s'effectue pas dans le jugement esthétique); et cela nous cultive, en nous enseignant à prêter attention à la finalité dans le sentiment de plaisir. – Le *sublime* consiste seulement en la *relation*, en laquelle [267] le sensible de la représentation de la nature est jugé propre pour un usage suprasensible possible de celui-ci. – Le *bien-absolu*, consi-

1. La nécessité de la présupposition subjective définit la modalité du jugement sur le sublime; il doit être communicable à autrui, c'est-à-dire être la présupposition d'un *sentiment moral a priori* comme le respect. Par là est écartée, au profit de la phénoménologie, tout le caractère en apparence empirique et socialement conditionné de la psychologie du jugement de goût.